

15 juil 2022 -19:10

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2022

Prolongation des concessions pour les parcs éoliens en mer

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative à la prolongation de la durée maximale des concessions domaniales pour les parcs éoliens de la zone Princesse Elisabeth en mer du Nord.

Actuellement, la loi relative aux concessions pour les parcs éoliens en mer prévoit une durée maximale de trente ans, qui doit comprendre les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement.

Cet avant-projet de loi prolonge la durée maximale de la concession domaniale de trente à quarante ans. Il est prévu que les éoliennes auront une durée de vie technique jusque trente cinq ans. Compte tenu de la durée des travaux préparatoires, de la construction et du démantèlement, qui est d'environ cinq ans, une période de concession de quarante ans est conforme à cette durée de vie technique prévue.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be